

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS 2025

Aux citoyennes et aux citoyens de Saint-Édouard-de-Maskinongé, conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je vous fais part des faits saillants et de la situation financière de notre Municipalité. Le rapport financier 2025 a été déposé lors de l'assemblée du mardi 7 juillet 2026.

Les états financiers et le rapport annuel de l'auditeur préparés par la firme Stéphane Bérard CPA INC. (auditeurs externes) pour l'exercice terminé au 31 décembre 2025 indiquent que les revenus de fonctionnement de la Municipalité s'élèvent à 1 403 670 \$, les charges sont de 1 631 858 \$.

Les investissements, l'amortissement et les différentes affectations donnent un déficit de 19 665 \$ pour l'année 2025. Le surplus accumulé non affecté de la Municipalité s'élève à 399 996 \$.

Ce rapport confirme que les états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la Municipalité ainsi que sa situation financière au 31 décembre 2025, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, sous réserve des deux exceptions suivantes :

« La municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé perçoit des droits des exploitants de carrières et sablières sur son territoire en vertu d'un règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques. La municipalité comptabilise ses revenus reportés à partir des déclarations fournies par les exploitants. Nous n'avons pu auditer de façon satisfaisante l'exhaustivité des quantités déclarées des substances assujetties aux droits de perception. Par conséquent, notre audit de ces droits s'est limité aux montants déclarés à la municipalité pour l'exercice et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus reportés aux 31 décembre 2025 et 2024 et aux flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates. »

« La municipalité détient un bâtiment pour lequel nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats afin d'évaluer le montant à comptabiliser comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ou à d'autres postes des états financiers, ainsi qu'aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Ce manque constitue une dérogation selon le chapitre SP 3280 (Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations). Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice considéré et de l'exercice précédent. »

La firme comptable a par conséquent exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

- Ainsi, pour l'exercice financier 2025, la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé présente un déficit de 19 665 \$. Ce résultat s'explique principalement par les dépenses engagées pour le dépôt du projet du PIIRL (chemin du Ruisseau-Plat), dont la demande a été refusée, par l'absence de compensation au titre de la collecte sélective, par le remboursement d'un trop-perçu de 10 000 \$ à la Table des élus en lien avec le projet des modules de jeux au parc, ainsi que par le fait qu'aucune affectation du surplus accumulé n'a été effectuée, contrairement à l'exercice 2024, où un montant de 75 600 \$ avait été affecté.

Principales réalisations en 2025 :

- Amélioration de notre réseau routier (subvention PPA-CE).
- Mise à jour du Plan d'intervention pour les conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées s'y rattachant.
- Participation à la mise en place d'un programme de Gestion des actifs municipaux (en eau).
- Maintien du camp de jour.

- Festivités pour souligner le 75^e anniversaire de la municipalité tout au long de l'année 2025.
- Restauration et reconfiguration de l'espace de la bibliothèque municipale afin de créer un environnement plus convivial et de favoriser les activités de loisirs et de culture.
- Participation au PSPS (Politique de Soutien aux Projets Structurants) visant l'amélioration de la qualité de vie des gens du milieu (tableau afficheur au Dek hockey, jeux gonflables et station chaleur).
- Mise en place d'un Comité de vitalisation pour le dépôt de projets.

Orientations 2026 :

Le Conseil municipal entend poursuivre son objectif qui est d'améliorer les services offerts aux citoyens, et ce, dans tous les secteurs d'activités.

- Poursuivre l'amélioration de notre réseau routier via le (PIIRL).
- Poursuivre la mise à jour de la terminologie et de la réglementation concernant l'Urbanisme et activer certains projets dans le milieu.
- Poursuivre la mise en place du programme de Gestion des actifs.
- Poursuivre les procédures pour la mise aux normes de l'eau (ajouts et améliorations d'équipements, Stratégie Québécoise d'Économie d'Eau potable...).
- Débuter la démarche pour l'obligation de la délivrance d'une attestation d'assainissement municipale (AAM) pour les eaux usées.
- Poursuivre les démarches pour l'implantation d'une Tour cellulaire. Attendu que la Municipalité est favorable au projet et donne son appui pour l'érection de ladite Tour cellulaire.
- Dépôt de projets au Fonds de vitalisation, par l'entremise du Comité local de vitalisation (CLVI).
- Dépôt de projet dans le programme Nouveaux Horizons pour les Aînés.
- Dépôt de projet pour le garage municipal dans le programme PRACIM.

Traitement des élus en 2025 :

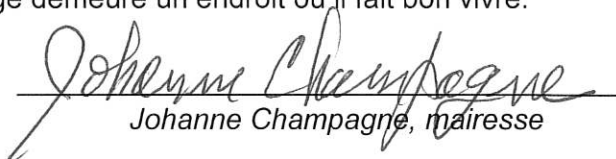
Conformément à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, je vous transmets le détail de la rémunération et des allocations de dépenses actuelles des élus:

<i>Mairesse :</i>	<i>Rémunération :</i>	9 835 \$
	<i>Allocation de dépenses :</i>	4 917 \$
	<i>MRC (salaire et comités) :</i>	14 647 \$
<i>Conseiller (ère) :</i>	<i>Rémunération :</i>	3 278 \$
	<i>Allocation de dépenses :</i>	1 639 \$

- * La rémunération et l'allocation de dépenses des élus sont indexées de 3 % annuellement.
Selon le règlement 2023-261, adopté le 16 janvier 2024.

En terminant, je compte sur la collaboration de mes collègues du Conseil municipal ainsi que sur l'implication des employés municipaux pour mener à bien nos orientations stratégiques et nos priorités d'actions, afin d'assurer à tous les citoyens une administration efficace et dynamique dans le respect de la réglementation.

Donc, un grand merci à toute l'équipe municipale, aux pompiers sur appel, aux entrepreneurs, aux bénévoles et à la population en général pour l'appui et la confiance dont vous avez toujours fait preuve. Continuons d'unir nos efforts, afin que Saint-Édouard-de-Maskinongé demeure un endroit où il fait bon vivre.


Johanne Champagne, mairesse